



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques

Masso-kinésithérapie après chirurgie des ruptures de coiffe et arthroplasties d'épaule

Document destiné aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou salariés

But de la démarche :

Aider le patient à retrouver les activités optimales en adéquation avec le projet thérapeutique

Ne retenez parmi les objectifs et les critères de qualité proposés ci-dessous « » que ceux qui correspondent le mieux à vos priorités et aux spécificités de la démarche d'amélioration de la qualité dans laquelle vous souhaitez vous engager. Adaptez éventuellement le format final.

Cochez le critère « », si ce dernier est atteint selon les consignes précisées dans le guide d'utilisation (chapitre 2). Pour plus de précisions sur chacun des critères proposés, merci de consulter les justifications décrites ci-après, extraites des recommandations pour la pratique clinique ou de l'argumentaire scientifique sur le thème *Critères de suivi en rééducation et d'orientation en ambulatoire ou en soins de suite ou de réadaptation après chirurgie de ruptures de coiffe et arthroplasties d'épaule*.

Objectif 1. Respecter la prescription et les consignes postopératoires transmises

- Adéquation du programme de rééducation avec délais et consignes précisés par le chirurgien

Objectif 2. Définir les modalités de traitement en masso-kinésithérapie

- Réalisation du bilan et du diagnostic kinésithérapiques
- Identification du projet du patient et des objectifs thérapeutiques

Objectif 3. Mettre en œuvre des techniques adaptées aux objectifs thérapeutiques

- Mobilisation manuelle précoce en vue de la restauration de la mobilité passive
- Apprentissage des automobilisations
- Restauration de la fonction musculaire et reprise des activités quotidiennes

Objectif 4. Évaluer la progression clinique

- Bilans successifs réalisés
- Utilisation d'échelles validées

Objectif 5. Informer le patient

- Présentation des gestes interdits et apprentissage des moyens de compenser les restrictions fonctionnelles liées à l'immobilisation ou à la protection de la réparation

Objectif 6. Communiquer avec l'équipe médicale

- Transmission des bilans-diagnostic à chaque consultation ou lors de transfert du patient vers une autre structure
- Contact avec le praticien prescripteur en cas de signe(s) évocateur(s) d'une évolution anormale